

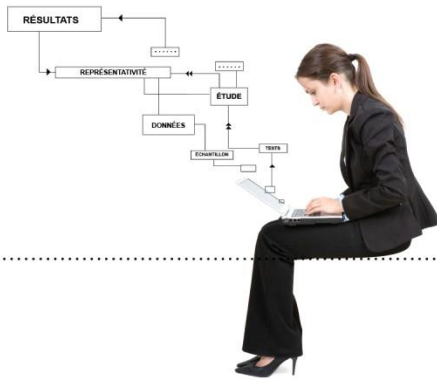


Le procès de Guy Turcotte

Publication le 13 juillet 2011

AGENCE **QMi**

Leger
MARKETING



MÉTHODOLOGIE

2

La présente étude a été réalisée par Internet auprès de **610 Québécois** de plus de 18 ans, le **12 juillet 2011**.

Les données finales du sondage ont été pondérées selon l'âge, le sexe, la langue maternelle, le degré de scolarité et la composition du foyer (avec ou sans enfant), et les régions du Québec de façon à garantir un échantillon représentatif de la population québécoise.

Un échantillon probabiliste de 610 répondants aurait une **marge d'erreur de +/- 4% dans 19 cas sur 20**.

Les répondants à cette étude ont été sélectionnés aléatoirement à partir du panel Internet LégerWeb, comprenant plus de 350 000 ménages canadiens selon un procédé de stratification des listes d'invitation assurant la représentativité optimale des répondants. Les panélistes ont été recrutés aléatoirement à partir des enquêtes téléphoniques de Léger Marketing. De nombreux contrôles de qualité assurent la représentativité et la fiabilité des sondages Léger Marketing issus de son panel d'internautes.

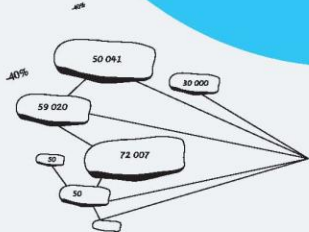
Dans les tableaux présentés, les données en caractères gras et **rouges** signalent une proportion significativement supérieure à celle des autres répondants. À l'inverse, les données en caractères gras et **bleus** signalent une proportion significativement inférieure à celle des autres répondants.

2005	25%
2006	35%
2007	36%
2008	48%
2009	55%
2010	80%
2011	85%



+40%

ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS





ANALYSE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

4

Intérêt des Québécois envers le procès de Guy Turcotte

Plus de huit Québécois sur dix (83%) disent avoir suivi le procès de Guy Turcotte.

Neuf femmes sur dix (90%) l'ont suivi.

Question 1 – Avez-vous suivi le procès de Guy Turcotte, le cardiologue qui a reconnu avoir tué ses deux enfants?

	Total (n=610)	Hommes (n=300)	Femmes (n=310)
Total OUI	83%	77%	90%
Oui, de façon assidue	22%	20%	25%
Oui, à l'occasion	61%	57%	65%
Non, pas vraiment	16%	22%	10%
Ne connaît ou n'a pas entendu parler de ce procès	1%	1%	0%



ANALYSE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

5

Opinions face au verdict de non-responsabilité criminelle

Une forte majorité de Québécois (64%) sont en désaccord avec le verdict, dont 69% des femmes québécoises.

Question 2 – Êtes-vous en accord ou en désaccord avec le verdict de non-responsabilité criminelle rendu à l'endroit du cardiologue Guy Turcotte, suite au procès devant jury?

	Total (n=610)	Hommes (n=300)	Femmes (n=310)
Total : Accord	22%	24%	19%
Totalement en accord	7%	9%	4%
Assez en accord	15%	16%	15%
Ni l'un, ni l'autre	11%	13%	10%
Assez en désaccord	27%	26%	28%
Totalement en désaccord	38%	33%	42%
Total : Désaccord	64%	59%	69%
Ne sait pas	3%	3%	2%



ANALYSE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

6

Perceptions à savoir si justice a été rendue

Les deux-tiers des Québécois (63%) ne croient pas que justice a été rendue suite au verdict.

Encore une fois, les femmes (70%) sont plus enclines à être de cet avis.

Question 3 – Avez-vous l'impression ou non que justice a été rendue suite à ce verdict?

	Total (n=610)	Hommes (n=300)	Femmes (n=310)
Oui	23%	29%	18%
Non	63%	57%	70%
Ne sait pas	13%	15%	12%



ANALYSE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

7

Émotions suscitées par le verdict

Les Québécois se disent surpris (80%), perplexes (71%) et attristés (69%) du verdict.

Question 4 – Est-ce que ce verdict vous a...

	Surpris? (n=610)	Laissé perplexe? (n=610)	Attristé? (n=610)	Indigné? (n=610)	Satisfait? (n=610)
Oui	80%	71%	69%	51%	19%
Non	20%	29%	31%	49%	81%

Une majorité se disent aussi indignés (51%), alors que seulement 19% se disent satisfaits.



ANALYSE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

8

Perceptions quant à la possibilité qu'une personne puisse commettre un crime grave sans être en mesure d'exercer son jugement

Une majorité croient qu'il est possible qu'une personne puisse commettre un crime grave sans être en mesure de juger de la situation.

Question 5 – Selon vous, est-il possible qu'une personne puisse être dans un état psychologique tel qu'elle puisse commettre un crime grave sans être en mesure d'exercer son jugement ou faire la différence entre le bien et le mal, donc ne pas être criminellement responsable de son geste?

	Total (n=610)	Hommes (n=300)	Femmes (n=310)
Oui	50%	52%	48%
Non	36%	35%	37%
Ne sait pas	14%	13%	15%



ANALYSE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

9

Opinions face l'idée d'un système de justice plus restrictif

Près des trois-quarts des Québécois (73%) pensent que le code criminel devrait être plus restrictif afin de rendre plus difficile la défense de non-responsabilité criminelle.

Question 6 – Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants... a. Le Code criminel devrait être modifié afin d'être plus restrictif et ainsi rendre plus difficile la défense de non-responsabilité criminelle.

	Total (n=610)	Hommes (n=300)	Femmes (n=310)
Total : Accord	73%	70%	77%
Totalement en accord	45%	41%	49%
Assez en accord	28%	29%	28%
Assez en désaccord	11%	13%	10%
Totalement en désaccord	8%	10%	6%
Total : Désaccord	19%	22%	16%
Ne sait pas	8%	8%	7%



ANALYSE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

10

Respect envers la décision des membres du jury

Près de sept
Québécois sur dix
(68%) sont d'avis
que le verdict
rendu par le jury
doit être respecté.

Question 6 – Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants... b. Il faut respecter le verdict rendu par les 11 citoyens sélectionnés comme jury car ils ont dû prendre une décision difficile devant l'ensemble des faits.

	Total (n=610)	Hommes (n=300)	Femmes (n=310)
Total : Accord	68%	71%	66%
Totalement en accord	36%	42%	31%
Assez en accord	32%	30%	35%
Assez en désaccord	18%	16%	20%
Totalement en désaccord	11%	12%	10%
Total : Désaccord	29%	28%	30%
Ne sait pas	3%	1%	4%



ANALYSE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

11

Perceptions quant à la pertinence de tenir un procès impliquant des experts devant un jury composé de simples citoyens

Une majorité (58%) se disent également en accord avec l'idée que les procès impliquant des témoignages d'experts ne devraient pas se tenir devant un jury composé de simples citoyens.

Question 6 – Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants... c. Les procès impliquant des experts comme des psychiatres ou psychologues ne devraient pas se tenir devant jury car il est trop difficile pour un simple citoyen de porter un jugement sur des preuves aussi complexes.

	Total (n=610)	Hommes (n=300)	Femmes (n=310)
Total : Accord	58%	55%	61%
Totalement en accord	23%	21%	26%
Assez en accord	35%	34%	36%
Assez en désaccord	19%	18%	20%
Totalement en désaccord	17%	21%	13%
Total : Désaccord	36%	39%	33%
Ne sait pas	6%	6%	6%

